



<b>6. Avez-vous obtenu un soutien financier pour le même projet de votre institut ?</b>	<input type="radio"/> Oui / <input type="radio"/> Non
Si oui, pouvez-vous préciser : Le montant : Frs. Lequel :	
Si non, pouvez-vous en expliquer la raison?	
<b>7. Est-ce que d'autres demande de fonds seront ou ont été effectuées pour le même projet ?</b>	<input type="radio"/> Oui / <input type="radio"/> Non
Si oui, pouvez-vous préciser lesquelles et les montants demandés/obtenus?	
<b>8. Est-ce que vous avez déjà bénéficié d'un subside égalité ?</b>	<input type="radio"/> Oui / <input type="radio"/> Non
Si oui, pouvez-vous préciser le type de projets, les années et les montants obtenus? :	

Date :

## 9. Annexes

### Obligatoires (art. 6 du Règlement) :

- Une lettre de motivation signée
- Un CV
- Un lettre de soutien (si pas de personne de référence)
- Un dossier descriptif du projet **de deux pages au maximum**
- Un budget détaillé (avec pièces justificatives si possible)

### Complémentaires:

- liste des publications
- autres

### Informations importantes :

Le versement peut se faire de trois manières, suivant le type de demande :

1. En cas de remboursement de frais (déplacements, hébergements par exemple), le versement se fait sous présentation des justificatifs, par le biais d'un formulaire joint à la réponse, sur le compte privé de la bénéficiaire. Il sera exigé de la part de la bénéficiaire de fournir toutes les **pièces originales** justifiant les dépenses effectuées. Pour les dépenses en devise étrangères le taux de change sera calculé au jour du remboursement.
2. En cas d'avance de frais de la Faculté ou de l'Institut, la somme sera remboursée directement sur fond financier de ce dernier et sans charges sociales.
3. En cas de paiement d'un tiers indépendant (éditeur, traducteur, etc...), il sera nécessaire d'obtenir une facture du tiers, adressée au Bureau de l'égalité, et correspondant au montant alloué par la commission afin que nous puissions le rembourser directement.

Ces paiements ne sont pas soumis aux charges sociales.